

AFFAIRES JURIDIQUES

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre à 18h30
Salle des Synodes

VERIFICATION DU QUORUM

Le 14 décembre 2023, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 8 décembre 2023.

Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Maire.

Présents :

Mme Yamina ABED, Mme Sylvie ALAUX, M. Jean-Michel ALVAREZ, M. Patrick BARDY, M. Michel BASCOUL, M. Xavier BELART, Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Mme Virginie BIROCHEAU, Mme Cyrielle BOUISSET, M. Bruno BREHON, Mme Anne-Marie BRETTE, M. Julien CALMON, M. Philippe CAZAL, M. Jean-Paul CESAR, M. Guy CLERGUE, Mme Sylvie COUSIN, Mme Christine DAUZATS, M. Patrick FRANÇOIS, M. Vincenzo GIARDINA, M. Alexandre GUENFICI, M. Jean-Claude JULES, M. Serge KALPAKDJIAN, Mme Michelle MALLARD, M. Bertrand MALQUIER, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, Mme Rabiye MONTÖR, M. Jacques PAIRO, M. Éric PARRA, M. Yves PENET, Mme Milanka PETROVIC, Mme Marie-Christine PINET, Mme Sophie PONS-PELOFY, Mme Évelyne RAPINAT, M. Florian ROBIN, M. Yann RUDENT, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, M. Alain VICO, Mme Florence VITASSE

Absents ayant donné procuration :

M. Jean-François DARAUD (à M. Guy CLERGUE), Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA (à Mme Sylvie ALAUX), Mme Nathalie HUYNH-VAN (à M. Alain VICO), Mme Stéphanie KAISER (à Mme Évelyne RAPINAT), M. Claude LEBESSOU (à Mme Sylvie COUSIN), Mme Viviane THIVENT (à M. Yann RUDENT)

Absents excusés :

Mme Christine CARLESSO

Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Évelyne RAPINAT

SOMMAIRE

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023	3
2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	4
3 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT MISES À DISPOSITION DU COS.....	4
4 - RESSOURCES HUMAINES - PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS POUR LA PRÉVOYANCE.....	4
5 - RESSOURCES HUMAINES - PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS POUR LA SANTÉ	5
6 - COMMANDE PUBLIQUE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DES OPÉRATEURS DÉLÉGATAIRES DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX.....	5
7 - ARCHIVES MUNICIPALES - APPROBATION DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC L'ASSOCIATION OCCITANIE LIVRE ET LECTURE POUR LE SIGNALLEMENT DU FONDS LÉON GALIBERT	7
8 - FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024	8
9 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2024.....	8
10 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS - EXERCICE 2024.....	14
11 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DES PORTS - EXERCICE 2024	14
12 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - EXERCICE 2024.....	15
13 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE - EXERCICE 2024 ...	15
14 - FINANCES - AUTORISATION DE MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DE LA VILLE	15
15 - FINANCES - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ DU RÉGISSEUR – ÉCARTS DE COMPTAGE LIÉ AU DISPOSITIF ILLICODE	15
16 - FINANCES - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ DU RÉGISSEUR - RÉGIE MONUMENTS ET MUSÉES	16
17 - FINANCES - AMORTISSEMENTS BUDGETS M57.....	16
18 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYADEN - SUBVENTION ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2023 - BOULEVARD DE LA MÉDITERRANÉE À NARBONNE-PLAGE	16
19 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - MODIFICATION D'UN ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE	17
20 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC - OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATION.....	18
21 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN POINT D'EAU INCENDIE PRIVÉ.....	18

22 - CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE RÉSEAU PYRAMID	18
23 - FONCIER - ACQUISITION DOMAINE DE JONQUIÈRES - SAFER.....	19
24 - FONCIER - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION – CELLNEX France INFRASTRUCTURES - SITES DE CRABIT ET DE ROCHES GRISÉS.....	20
25 - URBANISME - PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) SECTEUR SAINTE LOUISE - SCI CORSALETTI - RÉSILIATION AMIABLE DE LA CONVENTION DE PUP	20
26 - SPORTS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	21
27 - SPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ATHLÉTIC CLUB NARBONNE MÉDITERRANÉE (ACNM)	21
28 - SPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION DES PÉTANQUEURS NARBONNAIS (APN).....	22

La séance est ouverte à 18h30

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont désignés en les personnes de M. Ludovic JUGE – DGS, M. Jean-Roch HERAIL – DGA, M. Olivier DE PECO – DGA, M. Luca BRUN et Mme Dorothee CANTONI – Direction du Cabinet, Mme Émilie NICOLAS – Directrice du pôle Administration Générale, Mme Olivia RAGON – Directrice du pôle Finances, Mme Marlène MONTAGNE, M. Thierry BARRIERE, Mme Diletta RIVES – Sténotypiste et de l'équipe technique Polyson.

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, il est 18h30, je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal. Nous allons commencer par l'installation de Mme Christine CARLESSO. Nous devons prendre acte de son installation en qualité de conseillère municipale. Le tableau du Conseil municipal sera mis à jouer et M. le Préfet a été informé de cette modification. Elle n'est pas là, on lui remettra prochainement la charte de l'élue comme nous l'avons fait pour Florian ROBIN, il y a quelques semaines en arrière.

Le Conseil prend acte de l'installation

Je vous propose de passer à l'appel nominal pour vérification du quorum. Aucune procuration n'a été oubliée.

Je vous propose d'élire un secrétaire séance, Mme Évelyne RAPINAT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte à l'unanimité

(Mme Évelyne RAPINAT est désignée.)

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Nous allons commencer les points à l'ordre du jour. S'agissant du premier point, y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Votants : 44

Pour : 43

Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Ce sont les décisions prises depuis le dernier Conseil municipal. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Yann RUDENT : Bonjour à toutes et à tous. Sur le point 2023-0284, par rapport au Pont des Marchands, il est indiqué que le montant de la mise en sécurité est de presque 700 000 €. Y aura-t-il un recours auprès des propriétaires de la part de la mairie ?

Monsieur le Maire : On a déjà communiqué dessus. On en a déjà parlé ensemble. Il y a près de 1 M€ avec les travaux et les études et effectivement il y a un recours contre les propriétaires puisque la mairie n'est que cheffe d'orchestre et maître d'ouvrage, elle fait l'avance pour le compte des propriétaires concernés.

On peut passer au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

3 – RESSOURCES HUMAINES - RENOUELEMENT MISES À DISPOSITION DU COS

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du renouvellement de la mise à disposition de deux agents de la Ville auprès du Comité des Œuvres Sociales de la Ville. Ce renouvellement prendra effet le 1^{er} janvier 2024 et ce pour une durée de 3 ans. Comme à l'accoutumée, la Ville procédera au paiement des rémunérations qui seront remboursées ensuite à la Ville par le COS.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

4 - RESSOURCES HUMAINES - PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS POUR LA PRÉVOYANCE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : La Ville de Narbonne a souhaité renforcer sa politique d'action sociale en permettant aux agents d'améliorer leur couverture de protection sociale. La collectivité souhaite faire évoluer ses modalités de participation au financement des contrats de prévoyance labellisés auxquels les agents souscrivent de manière individuelle. Pour rappel, ces contrats de prévoyance offrent des garanties de maintien de salaires lors des absences de longue durée et permettent également de faire face à des risques d'invalidité ou de décès. Dans cet objectif, il est proposé de fixer dès le 1^{er} janvier 2024 la participation de la collectivité à un montant de 7 € mensuels. Cette mesure sociale a été présentée au Comité Social Technique et a reçu un avis unanime des représentants des syndicats.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

5 - RESSOURCES HUMAINES - PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS POUR LA SANTÉ

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Dans la même démarche d'amélioration de la politique d'action sociale, la Ville de Narbonne souhaite améliorer la couverture de frais de santé des agents. Dans cet objectif, il est proposé de fixer dès le 1^{er} janvier 2024 le montant de la participation de la collectivité à la couverture des frais de santé à hauteur de 15 €, sans critères d'indice et de rémunération. Cette mesure sociale a été également présentée au Comité Social Technique et a reçu un avis unanime des représentants du personnel.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

6 - COMMANDE PUBLIQUE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DES OPÉRATEURS DÉLÉGATAIRES DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : La commune de Narbonne a délégué à des opérateurs privés la gestion de certains services publics tels que les parcs de stationnement des Halles et de la cathédrale ; la chaufferie bois de Saint-Jean Saint-Pierre ; Narbonne ARENA ; les campings La Falaise et Côte des Roses et des concessions de plages portant sur des activités de plage et de restauration. Tous ces délégataires ont produit un compte rendu d'activité pour l'année 2022. Ces comptes rendus d'activités, joints à la présente délibération et dont vous avez pu prendre connaissance, ont reçu un

avis favorable unanime des membres présents à la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Je vous demande donc de prendre acte de la présentation de ces rapports.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Pas de question, mais un avis surtout, par rapport à deux dossiers celui de l'ARENA et celui de la chaufferie bois pour que les Narbonnais soient au courant. C'est intéressant.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, tout d'abord concernant l'ARENA nous tenons à féliciter le délégataire pour la qualité de son rapport annuel qui est beaucoup plus détaillé que les précédents, démontrant ainsi les efforts déployés pour optimiser la rentabilité de cet équipement culturel. Malgré cela la fréquentation moyenne demeure en deçà de sa capacité de 4 900 spectateurs puisque la fréquentation moyenne par spectacle et concert est aujourd'hui de 1 675 spectateurs. Et de même pour le Narbonne Volley même s'il a vécu une année exceptionnelle en 2022 avec le Championnat d'Europe, le nombre de spectateurs moyen par match, avec les payants et les gratuits, est de 1 491, soit un chiffre très en deçà de ce qu'avait annoncé le précédent président de ce club. On peut par contre se réjouir de voir que le taux d'occupation de la salle a bien été amélioré puisqu'il est passé de 17 % à 45 % avec juste un petit bémol toutefois par le nombre total de jours de montage et démontage qui est de 64 jours pour 163 jours d'occupation. Cela fait réellement pour les spectacles, le volley et le reste 100 jours d'occupation.

D'un point de vue financier, le chiffre d'affaires global est en augmentation. Il était de 928 940 € pour 2022, par contre les charges d'exploitation ont beaucoup augmenté. Elles sont de 1 492 356 €, ce qui entraîne une perte de 563 416 €. Cela souligne la dépendance continue à la redevance municipale qui est de 665 700 € pour maintenir un résultat d'exploitation positif, bien que le délégataire reverse à la Ville – puisqu'il y a un bénéfice de 125 000 € – le coût d'exploitation et de fonctionnement pour la municipalité s'élève cette année à 540 700 €. Sans oublier aussi le remboursement de l'emprunt qu'il convient d'ajouter. Il est donc nécessaire de continuer à suivre de près ces données financières et d'explorer des stratégies pour rendre l'ARENA plus autonome financièrement à plus ou moins long terme.

Le deuxième dossier concerne la gestion déléguée du parc chauffage urbain de la ZAC Saint-Jean Saint-Pierre. Pour ceux qui auraient oublié, c'est la chaufferie bois et le réseau de chaleur du quartier de Saint-Jean Saint-Pierre. En ce qui concerne le dossier de gestion déléguée du parc de chauffage urbain, il est crucial de noter que malgré une augmentation des recettes de plus de 370 000 €, le résultat net reste très négatif puisqu'il est de -531 583 € en 2022. Cette situation découle en grande partie de l'augmentation significative des charges énergétiques principalement due à la flambée des prix du gaz. Comme nous l'avons indiqué lors du précédent Conseil municipal, il faut encourager les énergies renouvelables et les centrales à solaire thermique. Ce dont on peut se rendre aujourd'hui à la lecture de ce dossier, c'est que la centrale solaire de Cap de Pla, couplée à l'utilisation de la biomasse bois, n'a permis de diminuer les quantités achetées de gaz que de 6 %. Ce qui est très peu. Cela doit nous encourager à coupler d'autres sources d'énergies renouvelables à cette chaufferie urbaine qui utilise encore beaucoup trop de gaz naturel. Peut-être faut-il envisager de l'alimenter avec du méthane issu de la dégradation de nos déchets biologiques ?

Je vous remercie pour votre attention, nous voulions attirer l'attention des Narbonnais et aussi du Conseil municipal sur ces deux dossiers importants.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Yann RUDENT : J'ai une question que j'ai l'impression d'avoir déjà posée l'année dernière à propos de l'ARENA. Il est encore fait mention au rapport, page 31, de nombreuses fuites et fissures, problèmes de chauffage et odeurs dites « aléatoires ». Il est marqué dans le rapport que ces questions sont en cours d'étude. J'ai l'impression que c'était déjà en cours d'étude...

Monsieur le Maire : C'est le rapport de 2022. On se prononce aujourd'hui sur le rapport de 2022. Cela a été corrigé en 2023. On n'en a pas parlé, c'est en début de cette année.

Monsieur Yann RUDENT : Oui, je l'ai lu. Ces mêmes choses étaient déjà marquées dans le rapport de l'année dernière.

Monsieur le Maire : Parce qu'on a un décalage d'agenda. On en a parlé en début d'année 2023. Cela a été corrigé depuis.

Monsieur Yann RUDENT : Ma question est : quelle est l'ampleur actuelle des dégâts et quel est le plan de réhabilitation ? Vous pouviez attendre ma question pour pouvoir me répondre.

Monsieur le Maire : On avait un décalage de présentation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Là, c'était le rapport 2022 qui jouxtait celui de 2021. Cela a été corrigé avec déclaration d'assurance. Il y avait des fissures. C'est un bâtiment qui vit – c'est ce qu'on vous avait expliqué – comme tout bâtiment, maison, construction, on est sur des sols argileux donc il y a une vie du bâtiment et donc des reprises dans le cadre des garanties décennales, dans les garanties de parfait achèvement. Il y avait des problèmes de toiture. Je ne sais pas si vous en souvenez, en mars et avril, au printemps 2023, vous aviez des personnes sur le toit qui faisaient des reprises par rapport à des infiltrations au niveau du toit. Tout cela se fait entre les assurances et la garantie de l'entrepreneur, de la société BEC. Cela s'est corrigé au fur et à mesure. Depuis ce rapport, il y a eu d'autres petites choses comme des fissures esthétiques qui sont arrivées sur le préau, sur la partie intérieure, et qui ont été reprises depuis. Un bâtiment vit donc vous l'aurez toujours dans le rapport du délégataire. Il a la charge de la conservation du bâtiment donc, forcément, il rédige l'intégralité des dossiers qui le questionnent et il fait état de la vie du bâti. Tous les sujets présents dans le rapport précédent ont été levés comme ceux qui sont dans celui de 2022. Y a-t-il d'autres questions ? On prend acte.

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport

7 - ARCHIVES MUNICIPALES - APPROBATION DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC L'ASSOCIATION OCCITANIE LIVRE ET LECTURE POUR LE SIGNALLEMENT DU FONDS LÉON GALIBERT

Jean-Claude JULES

Monsieur Jean-Claude JULES : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un dossier classique en matière d'archivage à propos de Léon GALIBERT qui était – je l'ai découvert – un érudit narbonnais qui a vécu au XIX^e siècle. Je situe le contexte. Depuis quelques années, le ministère de la Culture et la Bibliothèque Nationale de France ont lancé un appel national de signalement des collections patrimoniales des bibliothèques territoriales, et ceci pour quelques années jusqu'en 2025.

Dans ce cadre sont mis à la disposition des collectivités des financements dédiés à des opérations de catalogages de manuscrits, archives et livres imprimés, anciens ou locaux. Ces financements peuvent couvrir jusqu'à 80 % achetés HT des dites opérations. Les structures régionales pour le livre (SRL) peuvent être maîtres d'ouvrage d'opérations concernant plusieurs collectivités à la fois, en mutualisant les moyens et les compétences, et recevoir directement les subventions de l'État. Ainsi les archives départementales de Narbonne souhaitent s'inscrire dans ce plan national de signalement

en s'appuyant sur sa SRL qu'il se trouve être l'association Occitanie Livres & Lecture. Le projet consiste en la description électronique standardisée par du personnel contractuel spécialisé, employé par l'association Occitanie Livre & Lecture en lien avec l'histoire locale et la littérature. Léon GALIBERT est un érudit né en 1803, pour être précis, et mort en 1875. Il était Narbonnais, écrivain et directeur – paraît-il – de la *Revue britannique*.

L'opération est réalisée dans le cadre du plan régional de description des manuscrits coordonnée par Occitanie Livre & Lecture et soutenue par le ministère de la Culture et la BNF (Bibliothèque Nationale de France) via le versement de subventions. On arrive aux chiffres. Le coût du recrutement d'une personne qualifiée pour une durée de 7 mois afin d'assurer cette mission est estimé à un peu plus de 26 000 € et il est réparti de la façon suivante : subvention de 50 % versé par le ministère de la Culture ; 30 % versés par la BNF et la Ville assure la charge des 20 % restants, soit environ 5 300 €. Les engagements respectifs des deux parties sont formalisés dans le projet de convention, annexée à la présente délibération, qu'il s'agit ici d'approuver.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? On peut passer au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

8 - FINANCES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Comme on l'avait déjà précisé dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, la Ville n'entend pas toucher aux taux qu'elle avait déjà baissés en 2015 et ne fera pas non plus augmenter l'offre que lui avait faite l'État de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part lui revenant de la cotisation de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires. Donc statu quo pour les taux d'imposition, c'est ce que nous vous proposons de voter. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

9 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2024

Bertrand MALQUIER

Projection PowerPoint

Monsieur le Maire : Dans mesure où nous avons fait le Débat d'Orientations Budgétaires il y a un mois et que les chiffres sont strictement les mêmes que ceux qui vous ont été présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, je vous propose de vous présenter le Budget – que vous avez tous reçu – en 5 diapositives pour les chiffres clés à retenir.

Le Budget global 2024 sera de 115 M€. Il se décompose en fonctionnement pour 83,5 M€ et en investissement pour 32,4 % ce qui représente à peu près la quote-part traditionnelle pour la Ville de Narbonne avec $\frac{3}{4}$ sur le fonctionnement et presque $\frac{1}{3}$ aujourd'hui puisqu'on a fait un effort particulier. Ce n'est pas 32 M€, bien évidemment, de dépenses d'équipement, mais – vous allez le voir dans la diapositive suivante – ce sont 24,1 M€ de dépenses d'équipement. C'est une des années record des 5 dernières années de la Ville de Narbonne. On vous a mis les projets qui seront communiqués en début d'année : la crèche Le Jardin et ses abords pour 640 000 € ; l'aménagement de l'entrée est pour 1 M€ ; le pas de tir dont on a parlé à l'Agglomération la semaine dernière pour 550 000 € ; la désimperméabilisation de l'école Pasteur pour près de 800 000 € ; le Grand Castelou qui va arriver en phase de livraison également pour 825 000 € ; le parcours santé à Montplaisir pour 200 000 € ; la modernisation de la cuisine centrale, 500 000 € ; la réfection dans le cadre d'Action Cœur de Ville et nous avons signé Action Cœur de Ville 2 – je ne sais pas si Sophie PONS-PELOFY en parle à ce Conseil ou à celui d'après – Action Cœur de Ville 2 qui concernera les places Jean Denoy, Crémieux et Les Jacobins pour 500 000 €. C'est la continuité des places que nous faisons sur l'hyper centre et le cœur de ville, Cité et Bourg. Ce n'est pas dedans, mais il y a la pacification – comme cela je fais plaisir à Sophie – puisque nous nous sommes battus pour la troisième tranche de la pacification après Charité et Bourg, c'est Cité. La « pacification » ce sont les bornes qui permettent non pas de privatiser l'espace public, mais de le sécuriser, de fermer et de permettre aux résidents de stationner plus facilement et de pouvoir se réapproprier l'espace public. C'est toute la partie de Cité autour de la place Lapeyrade. En même temps, cela répond à des questions d'insécurité.

Il y a la création des espaces réceptifs dont la livraison aura lieu en janvier. Nous étions, il y a quelques instants, avec les services, moi, Patrick BARDY et Jacques PAIRO sur le nouvel éclairage du terrain d'honneur pour 1,4 M€. Au final on est sur 7 M€ d'investissement sur la partie du Parc des sports et de l'amitié. La finalisation de l'aménagement du cœur de Narbonne-Plage, 4 M€ pour la phase 3. On livrera en mai-juin le boulevard de La Méditerranée avec les nouveaux revêtements, le nouveau mobilier urbain, les nouvelles terrasses et pergolas. C'est la véritable signature puisque toute la première partie était souterraine et donc pas visible par le grand public. Ce sont tous les réseaux nécessaires qui avaient été mangés avec de grosses déperditions d'eau parce que la salinité était très forte et toute la partie de végétalisation. C'était l'idée – soumise en son temps par Didier MOULY – de faire descendre La Clape sur Narbonne-Plage avec des essences peu consommatrices d'eau pour avoir des espaces végétalisés sans priver, bien évidemment, les perspectives sur la mer puisque c'est tout l'intérêt de la rénovation du boulevard de La Méditerranée. La dernière partie suivra, le front de mer sera réalisé à partir d'octobre 2024 et toute l'année 2025, jusqu'en mai. Enfin rénovation du gymnase Maraussan pour les économies d'énergie. On en avait déjà parlé, 700 000 €. Les Peupliers, c'est la partie municipale, vous savez que c'est un triptyque avec l'État, DOMITIA HABITAT le bailleur social et la Ville de Narbonne. C'est la reprise de la voirie accidentogène sur un virage de l'avenue des Peupliers. C'est une reprise en douceur de cette voirie pour permettre l'aménagement général. Il s'ajoute d'ailleurs une partie sur le petit Rec de la Mayrale sur lequel nous nous sommes rendus il y a quelques semaines avec l'adjoint de quartier, avec Mme PONS-PELOFY pour finir cet aménagement en fonction des retours que nous avons eus lors de la réunion publique. Voilà les grandes lignes pour les dépenses d'équipement donc d'investissement forcément, 24,1 M€. On fera un zoom plus en détail sur toutes les délégations dans le courant du premier trimestre 2024.

Vous devez retenir également les +58 %, c'est la progression de l'autofinancement. Pour pouvoir réinjecter dans ce cœur de mandat plus de 24 M€ de dépenses d'équipement, il faut générer de l'autofinancement. Ce travail est fait sur la rationalisation des dépenses de fonctionnement, sur la pertinence des recettes pour pouvoir les améliorer tout en essayant d'optimiser les subventions que nous obtenons des différents fonds verts, du Département, de la Région et de nos différents partenaires ; de les mutualiser également avec l'Agglomération pour permettre de dégager de

l'autofinancement qui nous permet de réinjecter dans la section d'investissement et de porter ces investissements. Sur le BP 2024, nous avons inscrit 7,5 M€ d'autofinancement.

Sur la capacité de désendettement, nous redescendrons à 7 ans alors que nous augmentons l'endettement de la Ville. C'est le cycle puisque nous serons au cœur de ce mandat, nous dépasserons normalement – c'est ce que nous vous avons annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires – nous frôlerons les 69 M€. Pourtant avec une capacité de désendettement qui sera sur 7 ans donc qui est bien en dessous du seuil des 10 ans d'alerte de la Chambre Régionale des Comptes, même si la loi le fixe à 12 ans. On sera à 7 ans donc cela nous laisse des marges de manœuvre. Pourquoi passe-t-on de 8 à 7 ans alors que l'endettement est plus important? Eh bien parce que notre capacité à générer de l'autofinancement est beaucoup plus forte ces dernières années qu'elle ne l'était il y a 10 ans. Toujours pareil, grâce à l'optimisation des recettes et la diminution des dépenses de fonctionnement.

Un dernier slide, celui auquel tiennent les élus. Depuis 2015, nous avons des taux qui n'ont pas bougé donc 0 % d'évolution des taux d'imposition avec un foncier bâti à 59,03 % ; un foncier non bâti à 67,11 % et une Taxe d'Habitation résiduelle, pour ceux qui sont concernés, à 11,33 %. Voilà le résumé des orientations qui sont la conséquence du Débat d'Orientations Budgétaires et celles qui seront prises. Bien évidemment, il s'agit d'un Budget Primitif, les reprises de résultats interviendront une fois que nous aurons notre bulletin annuel qui interviendra au Compte Administratif, au printemps. En fonction du résultat du Compte Administratif, nous aurons des reprises, nous pourrons ajuster l'investissement et, éventuellement, faire des décisions modificatives du Budget pour porter ce Budget jusqu'à la fin de l'année 2024.

Je vous laisse la parole, si vous avez des questions.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nous n'avons pas grand-chose à dire sur le Budget Primitif qui reflète les discussions que nous avons eues sur le Débat d'Orientations Budgétaires. J'aborderais seulement deux points par rapport à ce Budget Primitif. Tout d'abord, il était difficile de lire toutes les lignes du budget, il est conséquent, d'autant plus que de nombreuses pages sont de travers et nous risquons d'attraper un torticolis à pencher trop notre tête à gauche. Nous n'avons pas réussi à trouver la somme de 6 ou 7 M€ qui est mobilisée pour la reconstruction du pont de Carcassonne. Pouvez-vous nous dire où se trouve l'emplacement spécifique de cette ligne budgétaire? Ne pensez-vous pas que cette somme – immobilisée depuis de nombreuses années et qui a subi suite à l'inflation une forte dévaluation couplée à une forte augmentation du coût des matières premières – risque de se révéler nettement insuffisante lors de la réalisation de ce pont qui devrait, selon toute vraisemblance, au mieux, intervenir fin 2025 et au pire lors d'un prochain mandat?

Puisque je parle de pont, le Pont des Marchands – je ne pensais pas forcément en parler, mais puisqu'on en a discuté tout à l'heure – représente 800 000 € qui vont être aussi ajoutés, je pense que c'est dans les dépenses d'équipement que vous l'avez prévu. Je voulais savoir pourquoi la Ville n'a pas voulu aller autour de la table. Pour l'instant, les seuls recours que j'ai vus au tribunal, ce sont des recours de certains propriétaires contre tout le monde : VNF, la Ville, les assurances et j'en passe. Il y a beaucoup de parties et la seule qui a refusé la médiation proposée par le juge des référés est la Ville de Narbonne. Cela me paraît intéressant de connaître la raison à ce Conseil municipal.

Deuxième chose sur ce Budget Primitif, j'attire votre attention sur un partenariat prometteur entre l'hôpital de Narbonne et ALOGEA – tel que rapporté dans l'article de *L'Indépendant* du 6 décembre dernier – qui vise à mettre à disposition des logements pour le futur personnel de la structure de santé. C'est une initiative louable puisqu'elle contribue non seulement à lutter contre la désertification médicale, mais aussi à dynamiser le centre-ville en fixant le personnel médical dans

son enceinte. Il est encourageant de constater que l'hôpital cherche activement des financements pour concrétiser ce projet. Il est remarquable de constater que le Conseil Régional a déjà répondu favorablement en contribuant à hauteur de 500 000 € qui correspondent – d'après ce qu'indiquait le Directeur de l'hôpital – à la moitié de l'investissement nécessaire pour arriver à finaliser ce projet. Notre question – qui est en lien avec le Budget Primitif puisqu'elle peut y être incluse – est la suivante : la Ville de Narbonne a-t-elle également été sollicitée par l'hôpital pour participer financièrement à ce projet ? Dans l'affirmative, une enveloppe budgétaire sera-t-elle attribuée par notre commune pour soutenir cette initiative prometteuse ?

Monsieur le Maire : L'allocation donnée par l'État dans le cadre du pont de Carcassonne n'apparaît plus depuis quelques années dans le Budget Primitif puisqu'elle est dans les budgets supplémentaires, elle est en report annuellement. Effectivement, sur la deuxième partie de votre question, la somme pourrait paraître insuffisante étant donné qu'elle a été figée il y a 8 ans maintenant. Effectivement, en recours constant, cela paraît difficile de réaliser les travaux prescrits au prix des matériaux et au cours que vous connaissez. Il y aura, selon la fenêtre de tir qui nous sera donnée par SNCF Réseau, des ajustements à porter ou, en tout cas, à renégocier avec l'État pour permettre de finaliser ces travaux. Étant donné que les reports se succèdent, nous avons encore quelques années devant nous.

Ensuite vous avez posé la question sur l'hôpital. Ce n'est pas dans la compétence de la Ville, c'est plus sur la partie habitat du Grand Narbonne. La Région et le Département, comme la Ville, travaillent main dans la main avec la direction de l'hôpital pour réfléchir à un ensemble de choses, par exemple au stationnement de façon générale puisque la voiture est très présente en cœur de ville et continuera à l'être ainsi qu'au logement du personnel, des agents hospitaliers. Ce sont des réflexions qui nous occupent quasi quotidiennement. Toutes les études portées à la Ville sur tous les sujets transversaux incluent cette réflexion. On a voulu faire le pari, il y a quelques années en arrière, et il a été adopté par toutes les strates institutionnelles, de maintenir l'hôpital en cœur de ville et il faut, pour réussir ce pari sur le long terme, se mobiliser à côté de l'hôpital pour accompagner et trouver des solutions. Pour être transparent avec vous, je déjeunais avec Mme ALAUX à midi et cela a fait partie de la moitié de notre conversation sur une idée que nous avons eue ensemble et que nous proposerons certainement à M. BARTHES dans les prochains jours.

La dernière partie concernait le Pont des Marchands. Au Budget Primitif, l'enveloppe est déjà prévue pour la confortation définitive qui n'entraînera pas – je vous donne l'information pour éviter que des rumeurs arrivent – une nouvelle fermeture du Pont des Marchands puisque les travaux de consolidation au niveau sécurité permettent aujourd'hui de réaliser les travaux de confortement définitif. En effet il y a les travaux de confortement sécurité et les travaux de confortement définitif qui arrivent à partir de janvier qu'il est possible de réaliser sans fermer à nouveau le flux piéton. Je crois que j'ai répondu à vos questions. Y a-t-il d'autres questions ?

Madame Virginie BIROCHEAU : Bonsoir tout le monde. Lors du Congrès des Maires, il a été conseillé aux élus d'investir massivement dans la transition écologique. Or, dans votre budget aucune direction n'est tracée en ce sens. Pire, nous avons des bâtiments municipaux et surtout des écoles qui tombent en ruine. Je voulais revenir, à propos, au dernier Conseil municipal lors duquel vous avez pris à partie assez violemment Viviane THIVENT lorsqu'elle avait dénoncé l'existence de fissures au sein de l'école Jean Jaurès. Une réalité que vous avez niée avec force et conviction. Or, suite à ce Conseil, des représentants de parents d'élèves de cette école nous ont contactés pour confirmer l'existence d'importantes fissures sur deux murs porteurs, sans compter celles le long de la cage d'escalier, ou encore celles au sol et aux fenêtres d'une salle de classe située au deuxième étage. Ces fissures sont pour la plupart connues et suivies par vos services par le biais de présence de témoins de fissures. Elles sont causées par un affaissement de sous-sol et demanderont forcément une rénovation d'ampleur. Cette réalité vous est remontée à chaque Conseil d'établissement depuis des



années. En la niant publiquement, en refusant d'intégrer ce besoin au Budget, vous démontrez votre volonté de ne pas prendre en compte le nécessaire entretien de nos bâtiments publics. Nous voterons donc contre ce projet.

Monsieur le Maire : Madame BIROCHEAU, je vous réponds comme je répondrais à votre collègue. Sur l'école, la dernière partie de votre question, Mme THIVENT a dit, mot pour mot – Mme Diletta RIVES prend en sténo tout le Conseil – qu'on voit le jour et on passe une main dans les fissures présentes à l'école. Ce sont exactement ses propos. On n'a pas insulté Mme THIVENT, je me retourne vers M. HERAIL qui a envoyé les services du bâtiment, en qui on a une confiance absolue, qui nous font un retour et nous disent qu'effectivement il y a de petites fissures et des fissures plus importantes. Il n'y a pas ce que décrit Mme THIVENT avec énormément d'exagération. Cela n'existe pas. Il n'y a pas de courant d'air, on ne voit pas le jour, on ne passe pas la main, on ne passe pas un doigt, on ne passe pas un ongle, seulement, dans les fissures. Ce sont des bâtiments qui vivent comme partout. Il y a des travaux à entreprendre, des déclarations d'assurance. On est en cours, justement, sur le gymnase de Montplaisir... On vous avait tenu au courant, avec David DELBOURG qui a répondu que l'entreprise est repassée. Des travaux vont se faire pendant les vacances de Noël sur le gymnase de Montplaisir parce que les déclarations sont longues, les entreprises contestent, il y a expertise et contre-expertise. Montplaisir n'a pas de lien avec votre question, mais les travaux sont entrepris pendant les vacances scolaires. Pour l'école, c'est suivi. Les déclarations d'assurance sont faites. Les services techniques suivent. On a le Conseil d'Administration de l'école. Je vous promets que les services du bâtiment sont vraiment à cheval. Ils ont eux aussi des enfants scolarisés. On connaît les parents d'élèves, mais il ne faut pas exagérer les problématiques. C'est tout ce qu'on a répondu à Mme THIVENT, rien de plus.

Sur la première partie de votre intervention, dans votre tête vous imaginez qu'il y a un chapitre « développement durable » Ville de Narbonne. Ce n'est pas notre conception de l'écologie et du développement durable. Elle est maillée dans l'ensemble des délégations et des services. Il peut y en avoir à l'espace public quand Mme PONS-PELOFY refait la rue Lebon. Elle y inclut obligatoirement la désimperméabilisation, les sols l'alvéolés, un partage de l'espace public avec plus de trottoirs, etc. Quand on refait Maraussan, pour 700 000 €, c'est de l'économie d'énergie qui est générée. Quand nous avons un projet comme la piscine du Palais du Travail, c'est pour la rendre moins énergivore. Quand dans les services des bâtiments ou de la culture quand Yves PENET s'occupe du patrimoine... C'est difficile parce qu'il est en lien avec la DRAC, avec l'ABF, mais il essaie chaque fois de placer l'économie d'énergie. Dans des salles comme celle-ci, vous imaginez la déperdition d'énergie avec des matériaux anciens qu'il faut retravailler. Ce n'est pas évident. Quand Alain VICO travaille sur sa forêt nourricière, on a mis au Budget cette année une enveloppe importante pour la travailler, pour travailler le parcours santé. Ce sont toutes des actions vers l'écologie. Quand nous raisonnons – avant-hier on a eu une réunion de groupe – tous ensemble nous avons parlé du PLU de demain. Vous pouvez les interroger. Nous allons plus loin que la ZAN, nous demandons au bureau d'études qui nous suit de compenser toutes les problématiques liées à la sur urbanisation. On se pose des questions parce qu'on habite, on vit cette ville au quotidien, chacun dans son quartier. On voudrait instaurer des règles qui sont souvent contradictoires avec la loi. Il existe une loi ZAN qui nous dit densification, mais si on densifie demain certains quartiers, on va avoir des conflits de voisinage, des conflits d'usage, des conflits de stationnement. Il faut faire la part des choses. Nous parlons écologie dans tous nos échanges. Il n'appartient pas qu'à vous, c'est ce qu'on essaie de vous dire. On conçoit et on partage vos sensibilités parce qu'elles font partie de notre quotidien. Les générations futures l'auront chevillée au corps parce qu'ils naîtront avec cette conviction qu'il faut préserver notre environnement, que notre ressource est rare. Quand nous allons à un colloque sur l'eau, nous avons conscience que l'eau est une denrée rare. Nous nous battons pour la réutilisation pour que les eaux qui sortent de notre robinet et qui partent dans l'évier puissent permettre demain d'arroser nos stades ou du nettoyage urbain. Malheureusement, on se heurte à des refus administratifs. Là, on a relancé le dossier et on devrait avoir un dossier accepté pour les eaux de la REUT avec l'aide des

services de l'eau du Grand Narbonne. On a cette conscience chevillée au corps et dans toutes nos délégations, dans toutes nos décisions cette part est partie prenante chez nous. Il n'y a pas de budget dédié. Quand nous faisons la LED, je vous l'ai dit, c'est un investissement important pour la Ville de Narbonne. On va mettre combien, Monsieur JUGE, 7 M€ sur l'éclairage public. Qui va le voir à Narbonne ? Qui va voir que nous avons changé 50 % du parc d'éclairage public ? Personne. On va nous dire pourquoi vous n'avez fait que 50 % ? On est à 20 % aujourd'hui. Nous l'avons lancé pour la première fois en 2015. Nous avons équipé jusqu'à présent 20 %. On va mettre 30 % de plus qui représentent 7 M€. Vous savez qu'elle va être l'économie monétaire finale sur ces 7 M€ investis ? 80 000 € par an. On met 7 M€ sur la table pour passer 50 % de la ville en LED et 80 000 € d'économies de fonctionnement par an. Mais on va faire de l'économie de kilowatts, on va faire de l'économie de consommation d'énergie réelle, mais pas en euros par contre. Cela ne se verra pas dans les budgets et pourtant on le fait. Nous avons véritablement la volonté de démontrer que nous voulons une ville plus responsable, plus verte. Ce sont ces actions quotidiennes que nous faisons. Nous ne scindons pas un budget ou un chapitre budgétaire que nous intitulons « développement durable », mais je peux vous certifier que tous les élus autour de cette table ont la conscience écologique et la volonté de faire des efforts et de penser la ville de demain différemment. S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote s'il vous plaît.

Monsieur Bruno BREHON : Merci, Monsieur le Maire. Je rebondis sur une partie de votre intervention sur le sujet du Palais du Travail et notamment autour de la piscine. Les travaux sont-ils effectivement prévus pour 2024 ? Sinon avez-vous une date de report ?

Monsieur le Maire : Nous nous sommes heurtés à des difficultés administratives importantes et des échanges se font avec nos partenaires autour de la table du sous-préfet pour essayer de trouver des solutions. Aujourd'hui, pour vous faire court et simple, pour laisser une passoire thermique en l'état, priver les Narbonnais d'un outil pendant un an et, si vous-même ou moi allons à la piscine demain après les travaux, ne pas voir la différence avec l'avant – j'exagère un peu – c'est trop contraignant. Le prix a été multiplié par presque deux entre les prescriptions et la réalité de ce que nous voulons faire donc on a mis en stand-by pour l'instant en faisant uniquement les travaux qui sont urgents sur la partie technique de la piscine. On fait le traitement d'air maintenant parce que c'est urgent, mais sur toute la partie aspect visuel, abaissement des plafonds, rehausse du niveau d'eau, changement des plages, on suspend pour l'instant tant qu'on n'a pas trouvé une solution administrative.

Monsieur Bruno BREHON : Du coup, juste pour finir la discussion, cela va entraîner une fermeture pour les associations ou pour les écoles ?

Monsieur le Maire : Le Palais du Travail vient d'être fermé jusqu'à Noël – cela reprend à la rentrée – pour le changement de la machinerie derrière. Le gros des travaux, oui. Une fois qu'on a le calendrier des travaux... Il faut savoir si on peut le budgéter parce que selon les prescriptions, on en a plus les moyens. Il va falloir se tourner vers la Région et le Département pour voir ce qu'il est possible de faire ou pas parce qu'eux non plus, ils n'ont pas des finances extensibles. On verra et on annoncera un calendrier bien à l'avance. Il faut qu'on s'organise et ce n'est pas facile. Nous en avons parlé ensemble avec Jacques PAIRO : mettre en place des bus pour aller à Narbonne-Plage pour les scolaires et le Cercle des Nageurs Narbonnais en particulier ; utiliser l'Espace de Liberté avec la contrainte des bassins extérieurs sur la période hivernale. C'est un calendrier costaud à mettre en place donc tout cela mis dans la balance, on attend de voir. Cela se décantera certainement dans le courant du premier semestre 2024.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Par rapport à ce que vous avez dit au sujet de la piscine, il est vrai qu'on avait, au départ, un budget de 4 M€ et maintenant on est à 8 M€, vous avez parfaitement raison, c'est énorme. Si mon souvenir est bon, dans les financements il y avait beaucoup de subventions FEDER, je crois qu'il s'agissait de 2,5 M€ pour les fonds européens. Il est vrai qu'avec un

budget de 8 M€, c'est très compliqué. Tout à l'heure on a aussi parlé des LED. Je reprends aussi, au Conseil de surveillance on en avait parlé. Ce n'était pas du tout de manière négative, au contraire. On nous avait présenté que pour passer en LED l'ensemble des candélabres c'était 24 M€, c'est énorme et vous dites que vous allez mettre 7 M€. Cette somme – pour que les Narbonnais sachent – nous allons faire des économies de 80 000 € par an, pour l'amortir c'est sur 87 ans, si c'était linéaire et encore ce n'est même pas cela. Heureusement qu'il y a d'autres financements, qu'il y a le SYADEN, etc. parce que sinon on n'y arriverait pas. Il faut le faire, mais effectivement c'est un budget colossal. C'est bien que vous vous y mettiez parce que maintenant avec les fonds européens et le SYADEN on peut le faire, car il y a d'autres financements groupés, mais la Ville seule ne pourrait pas le faire, c'est évident.

Monsieur le Maire : Franchement, au niveau des financements, on n'a pas grand-chose. On n'a rien ! Le fonds vert 50 000 € donc nous allons le financer, enfin vous autour de la table. On n'a que cela : le SYADEN met 0 € et 50 000 € sur le fonds vert. C'est tout ce que l'on a. Il faut qu'on voie si on a une aide ailleurs, mais actuellement nous n'avons rien. On va le faire. C'est pour cela que je vous dis que c'est lourd financièrement et au niveau rendu population, je ne suis pas sûr que les Narbonnais s'aperçoivent qu'ils sont passés en LED. C'est terrible. Par contre, nous avons un prêt à un taux préférentiel à 2 %. Voilà l'axe. Et dans les temps actuels, ce n'est pas mal. Peut-on passer au vote ?

Votants : 44
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 9

Le Conseil adopte à la majorité

10 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS - EXERCICE 2024

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Je suppose que vous n'avez pas de questions. On va passer au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

11 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DES PORTS - EXERCICE 2024

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Il n'y a rien de particulier sur cette délibération et sur ce budget 2024. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité



Narbonne
AU CŒUR DES POSSIBLES

12 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS - EXERCICE 2024

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Rien de particulier par rapport à 2023, là non plus. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

13 - FINANCES - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE - EXERCICE 2024

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Rien de particulier non plus, 250 000 € de section d'exploitation et 30 000 € pour l'investissement. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

14 - FINANCES - AUTORISATION DE MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DE LA VILLE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Cela va être une phase de test par le service des finances à partir de 2024. Y a-t-il des questions sur ce modus operandi très technique ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

15 - FINANCES - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ DU RÉGISSEUR – ÉCARTS DE COMPTAGE LIÉ AU DISPOSITIF ILLICODE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : C'est une somme peu importante pour une décharge de responsabilité. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

16 - FINANCES - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ DU RÉGISSEUR - RÉGIE MONUMENTS ET MUSÉES

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : C'est une petite somme, 20 €. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

17 - FINANCES - AMORTISSEMENTS BUDGETS M57

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : C'est en raison du passage à la M57. On vous en avait parlé, c'est l'alignement sur la nomenclature publique, régionale et départementale. Ce sont les amortissements. Nous sommes obligés de passer ce vote pour le nouveau modus operandi des amortissements dans le nouveau budget de la M57. Ce ne sont pas des chiffres, mais des nomenclatures que l'on vote. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

18 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYADEN - SUBVENTION ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2023 - BOULEVARD DE LA MÉDITERRANÉE À NARBONNE-PLAGE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Comme chaque année, la Ville de Narbonne demande une subvention au SYADEN pour la rénovation de son éclairage public. Désormais, une convention est signée entre les parties. Le Syndicat Audois a indiqué octroyer pour l'année 2023 le montant maximum que nous pouvons atteindre, soit 20 000 € dans le cadre global du projet de réhabilitation du Boulevard de La Méditerranée. À titre indicatif, pour l'année 2024, la Ville a demandé au SYADEN une subvention pour la rénovation de l'éclairage public de la rue des Peupliers.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

19 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - MODIFICATION D'UN ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : En mars 2018, le Conseil municipal avait déjà délibéré favorablement pour la création, le passage et le balisage du sentier de la grande randonnée de Pays Aude Romaine et Médiévale sur certaines voies de la commune. Le tracé initialement prévu aux abords de l'Écluse de Raonel n'a pu être réalisé à ce jour faute de maîtrise foncière. Il est donc demandé ici d'autoriser la mise en place d'un itinéraire alternatif sur des voies publiques tant que le Grand Narbonne et la Ville ne peuvent pas acquérir et aménager le chemin initial.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la sécurité des citoyens est une priorité et nous devons nous assurer que chaque modification d'itinéraire est accompagnée des dispositifs adéquats pour minimiser les risques. Or, cette modification de tracé va entraîner deux traversées de la départementale 13 suscitant des préoccupations légitimes quant à la sécurité des usagers. Nous vous demandons en conséquence quelles mesures de sécurité ont été prévues pour éviter des accidents sur ce nouveau tracé tenant ces deux coupures sur la départementale.

Monsieur le Maire : Aucun aménagement particulier ni complémentaire n'est prévu. C'est vu avec le Département et avec le pays touristique Corbières-Minervois et la DT. Je ne vois pas où se situe la traversée de la départementale. Cela contourne, au contraire.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Sur le plan, vous voyez deux traversées.

Monsieur le Maire : La délibération concerne le changement de tracé et le contournement du petit bois.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : En faisant le contournement, on est obligé de traverser deux fois la départementale.

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : C'est ce qu'on comprend en regardant le plan joint.

Monsieur le Maire : Cela m'étonne puisque nous sommes nombreux à s'être penchés sur le dossier la DT, le Département, le pays Corbières-Minervois... On le regardera.

Madame Sophie PONS-PELOFY : On a l'accord du Département pour engager les travaux donc cela m'étonnerait qu'il y ait des traversées dangereuses.

Monsieur le Maire : On le regardera. Je ne pense pas qu'il y ait une traversée de la départementale. Justement nous étions embêtés sur le tracé. On passe au vote.

Votants : 44

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité



20 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC - OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATION

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : La mise en place de la redevance d'occupation du domaine public pour les opérations de télécommunication est une obligation légale et nécessite une délibération en Conseil municipal. Lors du renouvellement des conventions avec les concessionnaires, les services ont relevé que celle-ci était manquante et ont immédiatement engagé les démarches nécessaires pour régulariser la situation avec la société ORANGE, propriétaire du réseau. Cette redevance est calculée en fonction de la surface occupée, de la durée et de la nature de l'occupation (lignes aériennes ou enterrées, postes fixes). Son montant est revalorisé chaque année.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

21 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN POINT D'EAU INCENDIE PRIVÉ

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Afin d'améliorer la défense incendie de la commune, nous proposons une convention de mise à disposition du P.E.I. privé de la SCI SYMBIOSE à la commune. La commune assurera l'entretien et le contrôle de cet équipement situé en limite de domaine public en contrepartie de la mise à disposition gracieuse de celui-ci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

22 - CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE RÉSEAU PYRAMID

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : Merci, Monsieur le Maire. C'est une convention de mise à disposition. La direction de la culture de la Ville de Narbonne a été sollicitée pour un appui technique par la mise à disposition de son régisseur général le temps d'une manifestation. Il s'agit du réseau PYRAMID, de la fédération régionale du réseau CHAINON qui regroupe 50 structures de diffusion de spectacles vivants et qui représente 10 départements. Ce réseau CHAINON a été fondé au milieu des années 1980 par des responsables de structures de spectacle. Il est fondé sur deux principes : le repérage artistique et le développement économique de circuits culturels équitables et solidaires. PYRAMID est aussi un espace de réflexion, d'aide à la création, au développement de nouvelles structures de spectacle et de soutien à la création artistique. La Ville de Narbonne a été identifiée pour accueillir, du 7 au 12 janvier 2024, ces temps de rencontre et d'échange. Les acteurs culturels

locaux sont associés et partenaires – tels que la MJC, le Théâtre Scène nationale, le CRD – par la mise à disposition de leurs équipements notamment. La direction culture du Grand Narbonne est coordinatrice de l'organisation de cet événement qui, au-delà de l'objectif culturel, aura un impact également économique sur le centre-ville puisqu'il y aura environ 150 programmateurs attendus et une douzaine de compagnies de spectacle vivant. Je vous demande d'approuver cette convention de mise à disposition de notre régisseur général des spectacles.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PENET. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

23 - FONCIER - ACQUISITION DOMAINE DE JONQUIÈRES - SAFER

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Le DOMAINE DE JONQUIÈRES, propriété de la SCI DOMAINE DE JONQUIÈRES et situé sur le territoire de Narbonne et Montredon-des-Corbières, représente une surface d'environ 385 ha et est composé de divers bâtiments et annexes : bois, landes et vignes. Conformément aux textes, la SAFER Occitanie a lancé, le 2 février 2023, un appel à candidatures pour rétrocéder le domaine à un ou plusieurs opérateurs dont le projet est compatible avec les enjeux environnementaux du secteur. La commune de Narbonne s'est portée candidate pour acquérir une partie du domaine représentant une surface d'environ 164 ha. Ces parcelles se situent à l'est de la future ligne TGV et sont mitoyennes à des terrains déjà propriété de la Ville. Ce qui permettrait de bénéficier d'une assiette foncière cohérente et permettrait d'accentuer la lutte contre les incendies et les inondations. La Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne quant à elle s'est positionnée sur d'autres lots situés à l'ouest de la future ligne TGV pour une surface d'environ 148 ha, et ce dans un objectif de compensation environnementale liée à des projets actuels ou à venir. Par courrier en date du 30 octobre, la SAFER Occitanie a indiqué à la Ville de Narbonne qu'elle était retenue pour une emprise d'environ 148 ha comprenant des landes, des vignes et des terres. La SNCF s'est également positionnée afin d'acquérir les terrains nécessaires à l'implantation de la future ligne TGV. Le 20 novembre, la SAFER a transmis une promesse d'achat à la commune de Narbonne pour lesdits terrains qui, après arpentage, couvrent une surface totale de 155 ha pour un montant total de 264 000 € auxquels il convient d'ajouter la somme de 31 680 € de prestations de service à verser à la SAFER. Par ailleurs, une convention de mise à disposition concernant les parcelles à nature de vignes, objet de la présente, sera conclue entre la SAFER et un exploitant agricole. Pour parfaire votre information, la SAFER a attribué le foncier correspondant à la candidature du Grand Narbonne à l'OPERCO.

Monsieur le Maire : Merci, Madame ALAUX. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Yann RUDENT : Vous avez esquisé 300 000 € environ, ce qui n'est pas une petite somme pour 155 ha de landes et de terres agricoles et vignes le long de la future ligne LGV. Ma question est : ces terres vont-elles rester en l'état de landes, terres agricoles et vignes ou y a-t-il un autre projet derrière ?

Monsieur le Maire : Oui, ce sont des terrains de compensation.

Monsieur Yann RUDENT : Non, c'est pour le Grand Narbonne qu'elles représentent des terrains de compensation.

Monsieur le Maire : Pour nous aussi.

Monsieur Yann RUDENT : Ce n'est pas marqué.

Monsieur le Maire : Si, c'est marqué. Cela reste en l'état. C'est la règle. Ils seront entretenus bien sûr. Y a-t-il d'autres questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

24 - FONCIER - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION – CELLNEX France INFRASTRUCTURES - SITES DE CRABIT ET DE ROCHES GRISES

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : BOUYGUES TELECOM via CELLNEX France a fait savoir à la commune de Narbonne son intention d'assurer une meilleure couverture du réseau de télécommunication sur le secteur de La Campane-Crabit-Les Amarats et le secteur de Roches Grises. Dans ce cadre, CELLNEX France infrastructures s'est rapprochée de la commune afin d'étudier les possibilités d'implantation des pylônes de télécommunication. Deux sites d'implantation ont été privilégiés. Le premier concerne le réservoir d'eau de Crabit sur une emprise de 36 m². Ce terrain relevant en outre du domaine forestier, l'Office National des Eaux et Forêts a donné son accord de principe sur l'installation. Le second concerne le réservoir d'eau de Roches Grises sur une emprise de 45 m². Sur chacune de ces implantations, les pylônes auront une hauteur maximum de 15 m. Il est à noter aussi que FREE a également demandé une antenne sur le secteur de Roches Grises. La Ville a également souhaité encourager la mutualisation de plusieurs opérateurs sur un même site afin d'éviter la prolifération anarchique de ces installations. À ce jour, aucune suite n'a été donnée par FREE. Les conventions d'occupation du domaine public concernant ces deux emplacements sont identiques. La durée est fixée à 12 ans, la redevance annuelle est de 10 000 € avec une indexation annuelle de 2 % et, si un autre opérateur venait à se greffer, la redevance complémentaire s'élèverait à 5 000 €.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

25 - URBANISME - PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) SECTEUR SAINTE LOUISE - SCI CORSALETTI - RÉSILIATION AMIABLE DE LA CONVENTION DE PUP

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : C'est simple. C'est une délibération qu'on avait prise le 22 juin 2017 qui autorisait le Maire à signer un PUP (Projet Urbain Partenarial) sur le secteur de Sainte-Louise. Le PUP



permettait l'apport de participation à des équipements publics rendu nécessaire par une opération de construction globale ou d'aménagement. Le 15 décembre 2022, le Conseil municipal autorisait la signature de la convention de PUP pour 137 000 € avec la SCI CORSALETTI à l'initiative d'un permis d'aménager. Par courrier du 30 octobre 2023, M. Patrick CORSALETTI, représentant de la SCI CORSALETTI, a demandé l'annulation du permis d'aménager en raison de la conjoncture économique. Il sollicite donc par voie de conséquence la résiliation amiable de la convention PUP conclue le 20 décembre 2022. L'annulation du permis d'aménager étant intervenue le 24 novembre 2023, il convient de prendre acte de l'arrêt de cette opération d'aménagement et de résilier la convention PUP afférente. Il est précisé que cette résiliation emportera restitution de la première échéance de la convention PUP pour un montant de 68 000 €. Voilà l'explicatif. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

26 - SPORTS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Jacques PAIRO

Monsieur Jacques PAIRO : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit des subventions aux associations qui sont : Racing Club Narbonne Méditerranée association, RCN SAS SP, Narbonne Volleyball, Narbonne Handball, le F.U.N et le CNN (Cercle des Nageurs Narbonnais). Je vous propose d'octroyer le versement des subventions comme indiqué dans l'annexe jointe.

Monsieur le Maire : On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

27 - SPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ATHLÉTIC CLUB NARBONNE MÉDITERRANÉE (ACNM)

Jacques PAIRO

Monsieur Jacques PAIRO : C'est une subvention exceptionnelle pour cette association. Ce club organise tous les ans le Trail de Fontfroide. C'est une épreuve labellisée faisant partie du Trail Tour National et qualificative pour le Championnat de France. La Ville de Narbonne souhaite soutenir cette épreuve importante donc je vous propose d'octroyer le versement d'une subvention exceptionnelle de 6 000 € à l'association ACNM.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

28 - SPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION DES PÉTANQUEURS NARBONNAIS (APN)

Jacques PAIRO

Monsieur Jacques PAIRO : L'Association des Pétanqueurs Narbonnais occupe le boulodrome couvert de la commune. Cette association a dû faire face cette année à des problèmes techniques imprévus et sollicite la Ville pour y faire face. Je vous propose donc le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'APN.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 44
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : Il y a trois questions écrites. Pour la question orale, je vous ai donné la réponse. Elle voulait savoir si elle pouvait faire des mariages en tant que conseillère municipale d'opposition. Bien sûr vous pouvez célébrer des mariages à la demande de l'intéressé. Il ne faut pas le faire la veille parce qu'il faut préparer les actes avant la célébration.

Trois questions écrites de M. SAINTE-CLUQUE, vous les posez directement et on vous répond au fur et à mesure. Première question.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Monsieur le Maire, chers membres du Conseil municipal, l'accessibilité pour les personnes handicapées est un enjeu fondamental de notre société. La sécurité et l'accessibilité pour tous les citoyens sont des priorités et nous devons veiller à ce que les règles soient respectées. C'est pourquoi nous devons nous pencher sur la construction de la nouvelle résidence construite par SM, le faubourg SAGANO, à l'angle du Boulevard 1848 et de la rue D'Aoste.

En effet, selon l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret 1658 du 21 décembre 2006, relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, les normes d'accessibilité aux personnes handicapées doivent être respectées notamment en ce qui concerne la largeur minimale des trottoirs qui est fixée à 1,20 m. Ce n'est qu'en cas d'impossibilité technique de satisfaire à ces prescriptions que l'autorité gestionnaire de la voie ou de l'espace public sollicite l'avis de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité pour y déroger.

Or, nous avons constaté que le trottoir qui se trouve au droit de ce nouveau bâtiment côté rue D'Aoste varie entre 1 m et 1,20 m. Nous souhaitons donc savoir si le permis de construire de ce bâtiment a été déposé et délivré en toute connaissance de cette anomalie ou si une dérogation à la largeur minimale de 1,20 m a été demandée à M. le Préfet en sa qualité de Président de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité.

Madame Sylvie ALAUX : Concernant l'espace public, l'aménageur s'est positionné en limite de parcelle et il n'y a aucune contrainte particulière au niveau du PLU par rapport à une éventuelle marge de recul de limite de parcelle de façon à respecter la largeur de 1,20 m. La Ville ne pouvait pas imposer un recul lors de la construction de cet immeuble au motif du respect des règles d'accessibilité sauf à engager une négociation. Or, il n'y a pas eu de remarques particulières du

expliquer leur mécontentement. D'après le retour que j'ai, cela représente environ une douzaine de familles. On ne va pas les laisser tomber, mais il faut savoir les choses. Il y a 4 100 enfants scolarisés aujourd'hui. Il y a plus de 2 100 repas servis tous les jours à midi. Il y a une organisation de 1 001 détails par rapport à la sécurité, l'hygiène. Vous le comprenez, nous avons affaire à des enfants donc on les transporte, on les compte, on les recompte, c'est toute une organisation. Je voudrais sensibiliser et d'ailleurs je vais recevoir ces familles pour voir comment colmater et organiser les choses autrement. En tout cas, l'idée aujourd'hui d'avoir ce temps payant va rester encore de façon expérimentale. Les choses sont très claires parce que la chose vraiment révélatrice est que nous avons beaucoup moins de familles qui ne respectent pas ces horaires et qui viennent récupérer les enfants avant 12h20 ce qui, en termes d'organisation, nous facilite quelque peu la tâche. Pour ce qui est de la facturation, je voudrais rappeler que les familles sont impactées au coefficient familial. En moyenne, pour 17 jours ouvrables d'école par mois, cela fait au minimum, au coefficient familial, 2,89 € de facturation par mois. Pour celui qui a un coefficient maximal, on est à 5,95 €. Encore une fois, le constat est là : 4 100 familles, une douzaine qui ont des difficultés parce qu'ils travaillent loin. On va essayer d'agir, on va essayer de regarder comment accompagner ces familles puisque de toute façon, effectivement, on sait le faire dans notre quotidien et on est là pour accompagner un besoin et des problématiques. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur CESAR. Le Conseil municipal est terminé. Je vous informe que sa prochaine tenue sera le 1^{er} février 2024 à 18h30. Dans cet espace-temps, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et de bonnes vacances, si vous pouvez en prendre. À l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h57

Signature du Secrétaire de Séance



Évelyne RAPINAT

Signature du Maire



Bertrand MALQUIER

service de l'espace public et, en effet, aucune négociation n'a été engagée. Nous tenons quand même à dire que sur 26 m de linéaire plus de la moitié se situent entre 1,20 m et 1,50 m et qu'il y a juste 5 à 6 m de trottoir où on est entre 1 m et 1,20 m. Sachant que le trottoir est en biseau. Le trottoir situé en face de cet immeuble a une largeur de 1,80 m. À l'avenir, il est vrai que les services devront être plus vigilants afin d'engager une négociation avec les promoteurs, si cela s'avérait nécessaire.

Monsieur le Maire : Deuxième question.

Monsieur Philippe CAZAL : La deuxième question porte sur l'urgence d'entreprendre des travaux à l'école primaire Arago. L'école primaire Arago nécessite des travaux de rénovation urgents. En effet, à chaque forte pluie des infiltrations créent des dégâts. Récemment un plafond imbibé d'eau est tombé, fort heureusement un dimanche. D'autre part, des étais ont été posés dans l'escalier. Les associations de parents d'élèves ont soulevé ces questions à plusieurs reprises et il est du devoir de la Ville de prendre des mesures urgentes. Nous souhaitons savoir quelles actions concrètes vous avez mises en place ou vous allez entreprendre pour remédier rapidement à cette situation, car la sécurité de nos enfants doit toujours être une priorité absolue.

Monsieur Guy CLERGUE : Merci, Monsieur le Maire. Sur l'école Arago quelques chiffres d'abord. Depuis 2015, il y a eu une réfection de toiture pour 37 000 €, une toiture en bac acier de 9 000 €. Le poste le plus important a été celui des chéneaux encaissés puisque c'est une ancienne construction qui présentait ce défaut qui nous posait tous ces problèmes de plafond et d'effondrement. Nous avons revu complètement les chéneaux pour 82 000 €, on en a mis en zinc et bien sûr l'ABF nous a contrôlés là-dessus. On a continué aussi dans l'année 2023 à remplacer d'autres chéneaux en zinc. Pour ce qui est des petits travaux, il y a eu la rénovation de la salle polyvalente pour 2 700 €. Puisque vous évoquez la pose d'étais sous un escalier où il y avait un petit problème de structure, après une validation des ingénieurs, on a créé un placard sous l'escalier qui fait en même temps raidisseur pour l'escalier – validé par les ingénieurs structure – et répond à la demande de création d'un placard ainsi qu'à la suppression de ces étais. Depuis 2015, plus de 170 000 € de travaux dans cette école, dont 125 000 € sur les quatre dernières années. Il est prévu sur 2024 la réfection de la toiture centrale de l'école avec une partie avec un toit à quatre pentes qui est très compliqué. Il va être repris complètement sur l'année 2024. Nous espérons avec cela supprimer tous ces problèmes liés à l'ancienneté de cette école.

Monsieur le Maire : Troisième question.

Monsieur BRUNO BREHON : La récente facturation de la garderie de midi pour les familles ayant des enfants dans plusieurs écoles pose un problème d'équité, car depuis la rentrée scolaire de septembre 2023, les familles qui ont des fratries en école primaire ou maternelle dans des lieux géographiquement différents, se voient injustement facturées la garderie de midi d'un enfant pour un retard de 5 à 10 minutes, alors que c'est le temps nécessaire pour les parents pour se rendre dans plusieurs écoles. Nous souhaitons savoir si vous envisagez de revoir cette mesure afin de garantir que les familles ne soient pas injustement pénalisées pour des raisons logistiques.

Monsieur Jean-Paul CESAR : Avant toute chose, je voudrais quand même remettre les choses dans leur contexte. L'idée de facturer sur ce temps de 11h45 à 12h20 est une façon expérimentale de voir comment réagir certaines familles. Je m'explique. Nous avons quelques familles, malheureusement, qui venaient chercher leurs enfants après 12h30 ce qui pénalisait l'organisation, en élémentaire, des départs à la cantine puisqu'on mobilisait du personnel sur place. Après constat et après quelques mois depuis la rentrée, effectivement, nous avons quelques familles qui ont un enfant en maternelle et en élémentaire et qui doivent récupérer l'un et l'autre et qui, comme vous l'expliquez, peuvent poser problème. Elles viennent nous voir au guichet, au service enfance,